

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-4 19SGADL0032

**SEANCE DU
7 MARS 2019**

**Nombre de conseillers en exercice :
71**

**Nombre de conseillers présents :
64**

**Date de convocation :
1 mars 2019**

**Date d'affichage :
8 mars 2019**

OBJET :

**Travaux sur réseaux
d'assainissement et d'eau potable
sur l'ensemble des communes du
territoire communautaire - Lot 1 :
assainissement collectif -
Autorisation préalable de signature
d'un accord-cadre à bons de
commande (procédure adaptée)**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 7**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 07 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - Mme Marie ROUSSEAU - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. POLITI (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Marie-Odile RAMES)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BUCHALIK



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est amenée à intervenir régulièrement sur les réseaux d'eau potable et d'eau brute, d'assainissement collectif eaux usées et unitaires, d'assainissement eaux pluviales.

Il s'agit de travaux :

- De mise en œuvre des opérations recensées aux programmes de travaux 2019,
- De demandes ponctuelles, non programmées comprenant essentiellement :
 - o Des extensions pour les nouvelles habitations ou entreprises,
 - o Des créations ou renouvellement de branchements d'assainissement,
 - o Des réparations des réseaux,
 - o Des travaux connexes aux ouvrages d'eau ou d'assainissement (chemin d'accès, plateformes, clôtures ...),
 - o Des réfections de voirie correspondantes.

Pour l'exécution des programmes de travaux 2019, il est proposé la méthodologie suivante :

- Des consultations spécifiques seront engagées pour les opérations importantes dont le montant estimé au avant-projet est supérieur à :
 - o 75 000 € hors taxes, pour les travaux sur les réseaux d'eau,
 - o 100 000 € hors taxes, pour les travaux d'assainissement comprenant en particulier des réparations à réaliser en urgence sur le réseau d'eaux pluviales (suite à effondrement par exemple), gérés depuis 2018 en régie directe par La Communauté.
- Pour les autres opérations programmées ou pas (programme prévisionnel précisé en annexe), dont le montant estimé au niveau avant-projet est inférieur à 75 000 € hors taxes pour l'eau, et 100 000 € hors taxes pour l'assainissement, il est proposé de procéder à l'aide de deux marchés à bons de commandes :

lot	Minimum hors taxes	Maximum hors taxes
Lot n°1 : Assainissement	900 000	3 500 000
Lot n°2 : Eau	450 000	1 400 000

Les montants estimés des prestations listées aux détails quantitatifs établis pour analyser les offres s'élèvent respectivement à :

- 2 420 000 € hors taxes, soit 2 904 000 € T.T.C. pour le lot 1 – Assainissement,
- 925 000 € hors taxes, soit 1 110 000 € T.T.C. pour le Lot 2 – Eau.

Compte tenu des montants ci-avant, le lot n° 2 – eau - fera l'objet d'une décision préalable du Bureau lors de la séance du 21 mars 2019, et il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue pour lot n° 1 – assainissement, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification.

Les consultations seront lancées à la suite selon la procédure adaptée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver le programme prévisionnel de travaux d'assainissement à entreprendre via le marché à bons de commandes à attribuer, tel qu'annexé à la délibération;

- D'autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue pour le lot n° 1 – assainissement, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes budgétaires, sections de fonctionnement ou d'investissement, se rapportant à la nature des travaux.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 8 mars 2019
et publié, affiché ou notifié le 8 mars 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

